

De : Christie Morreale <christie.morreale@gov.wallonie.be>

Envoyé : mardi 24 novembre 2020 16:29

Objet : Mesures de lutte contre les violences conjugales

Madame, Monsieur,

A la veille du 25 novembre, en tant que Ministre des Droits des Femmes, je souhaite vous annoncer le lancement de plusieurs mesures de lutte contre les violences conjugales. Voici les informations relatives à celles-ci, espérant ainsi répondre aux attentes légitimes des acteurs de terrain :

1) Monitoring, visibilité et renfort de la ligne d'écoute violences conjugales (0800/30.030).

Face à une recrudescence des situations de violences conjugales, liée à la crise sanitaire, nous renforçons la ligne d'écoute violences conjugales. En avril dernier, la ligne voyait ses appels tripler. Depuis le premier déconfinement, les chiffres d'appels restent stables, à savoir environ 40 appels par jour. En date du 1er juin, la Wallonie a accordé un subside spécifique (41.730€) à la ligne d'écoute afin d'engager du personnel, permettant ainsi de créer un troisième poste d'écoute et le « chat », jusqu'au 31 décembre 2020. Cette aide sera prolongée durant toute l'année 2021, avec un subside de 71.500€. Au total, depuis le début de la crise et jusque fin 2021, près de 115.000 euros sont dégagés pour augmenter les services de la ligne d'écoute.

2) Augmentation des places d'accueil pour les victimes de violences.

En Wallonie, il existe en 20 Maisons (refuges) pour accueillir les victimes de violences. 877 places sont disponibles, ce qui n'est malheureusement pas suffisant. Un appel à projets permettant d'engager du personnel complémentaire et d'augmenter ce nombre de places de 50 en 2021 va être lancé. Une enveloppe de 400.000 euros est réservée pour ce projet au budget 2021.

En étroite collaboration avec le Ministre du logement, Christophe Collignon, nous travaillons également à l'augmentation des logements de transit pour les femmes victimes, notamment en faisant appel au secteur de l'économie sociale.

3) Renfort financier pour sept services qui accompagnent et prennent en charge les victimes de violences.

Sept services spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences et d'accompagnement des auteurs de violences viennent d'être agréés. Cela signifie qu'ils recevront des montants permanents pour pouvoir faire fonctionner leurs services.

Ceci porte à 11, le nombre total de services financés en permanence en Wallonie depuis la mise en œuvre du décret wallon du 1^{er} mars 2018. Au total, conformément au décret wallon, dix-huit structures réparties équitablement entre les provinces wallonnes sont appelées à être agréées pour le soutien des victimes et 5 structures pour l'accompagnement des auteurs. Ces financements à durée indéterminée peuvent aller jusqu'à plus de 93.000€/an. En 2020, près d'un million d'euros a été dédié à cette politique.

4) Les pharmacies wallonnes, futures points relais dans la lutte contre les violences faites aux femmes

A partir du 25 novembre, les pharmaciens de Wallonie pourront orienter les victimes vers des services spécialisés de prise en charge et d'accompagnement ou vers la police. Un webinaire d'information, des explications, un vade-mecum contenant des informations pratiques et des affiches ont été mis à leur disposition pour informer les victimes dans leurs officines. Les pharmaciens n'ont donc pas vocation à prendre en charge les victimes eux-mêmes, mais à les orienter.

Cette initiative est le résultat d'un travail conjoint entre les autorités publiques régionales, les associations de pharmaciens (APB et AUP, OPHACO), la Police, la Ville de Liège (qui a développé un projet pilote durant la première vague) ainsi que les Pôles wallons de ressources spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales.

Ma secrétaire politique, Pauline Gobin (0474/13 81 05 – pauline.gobin@gov.wallonie.be) reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter les informations complémentaires.

Permettez-moi, par la même occasion, de vous transmettre mes meilleurs sentiments et de vous remercier, une nouvelle fois, pour le travail que vous effectuez au quotidien.

Christie Morreale